

Salaire identique à celui de la salarié précédente ?

Par **Kreola**, le **02/05/2010** à **18:44**

Bonjour,

Je suis en CDD depuis 6 mois en surcroit d'activité. Mes missions devaient porter sur une partie des missions de l'assistante RH. Or, j'ai du reprendre toute les missions de cette salarié qui tout le long de mon CDD était en congé maladie et a demissionné depuis 1 mois. Mon employeur me propose son poste en CDI. La salarié qui occupait ce poste et qui a démissionné avait un salaire supérieure au mien. Mon employeur a t il l'obligation de me proposer le meme salaire que la personne qui occupait le poste avant.

Merci pour votre réponse